

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'environnement - CCE de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 13 janvier 2026 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 122, chemin Lakeside, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames Louise Morin et Ariane Touchette ainsi que messieurs Donald O'Hara, Xavier Trosse et Christian Roy.

Tous formant quorum sous la présidence du conseiller Claude Rajotte.

Est aussi présente : la secrétaire, Mme Anais Renaud.

Sont absents : madame Isabelle Laforest-Lapointe ainsi que monsieur Alain Picard

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance est ouverte à 18 h 35.

CCE-26-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

Il est **RÉSOLU QUE** le **CCE** adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants en varia :

- Politique de l'arbre
- Politique d'évènements écoresponsables

ADOPTÉ

CCE-26-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

Il est **RÉSOLU QUE** le **CCE** adopte le procès-verbal de la rencontre du 24 novembre 2025 tel quel présenté.

ADOPTÉ

4. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS

5. NOUVEAUX MEMBRES

Les membres félicitent Mme Louise Morin et Mme Ariane Touchette pour leur nomination à titre de membre du CCE.

Mme Caroline Proulx devait être présente à titre d'invitée pour vérifier son intérêt à devenir membre du CCE, mais elle a dû s'absenter pour des raisons personnelles.

6. CALENDRIER 2026

Les membres du CCE s'entendent sur les dates des rencontres pour 2026. Le calendrier est déposé en pièce jointe au présent procès-verbal.

7. ÉCOULEMENT DES EAUX VERS LE LAC

Les membres du CCE soulèvent des questions quant à l'efficacité du règlement municipal visant à diminuer le ruissellement des eaux pluviales vers le lac. Ils s'inquiètent particulièrement de l'augmentation de l'occupation des lots par des habitations de plus en plus grosse en bordure du lac, ce qui augmente l'imperméabilisation des sols. La possibilité de réduire le pourcentage d'imperméabilisation permis par le règlement de zonage est discutée, avec la question suivante : une telle mesure aurait-elle un impact significatif sur la réduction du ruissellement ?

Les membres se questionnent également sur le type de revêtement à privilégier pour les stationnements des maisons en bordure du lac afin de minimiser le ruissellement et minimiser le transport des sédiments; une étude pourrait être initiée avant de penser à modifier la réglementation.

Des exemples en ce sens existent ailleurs; par exemple, la municipalité d'Ayer's Cliff a adopté un règlement limitant l'imperméabilisation des allées et stationnements dans un rayon de 200 m autour du lac. La possibilité de diminuer le pourcentage d'imperméabilisation à l'avant des propriétés est aussi évoquée.

Le problème du transport des sédiments et du ruissellement lors de la construction de nouvelles habitations est également soulevé, notamment en raison du mauvais entretien ou de l'installation inadéquate des barrières à sédiments. La secrétaire propose la désignation d'un employé responsable de l'inspection environnementale des chantiers. Mme Touchette suggère d'embaucher un stagiaire en ingénierie ou en technique du génie civil pour effectuer des inspections et de la sensibilisation pendant la saison estivale.

La secrétaire note aussi que, à plusieurs endroits, les eaux pluviales issues des routes et fossés s'écoulent directement dans le lac, sans filtration ni prétraitement, contribuant ainsi à l'apport de sédiments, de nutriments et d'autres contaminants. Afin de cibler les secteurs ayant le plus d'impact sur la contamination et l'envasement du lac, la réalisation d'une étude hydrologique serait nécessaire pour permettre l'élaboration de plans d'aménagement des sites prioritaires. M. Roy mentionne que l'étude de Humbert (2012) identifie les sources de phosphore et qu'il serait pertinent de s'y attarder. Il présentera ce document aux membres à la prochaine séance. La secrétaire s'engage à transmettre cette étude aux membres avant la prochaine rencontre.

8. SURVERSES

Les membres discutent des récentes surverses d'eaux usées et s'informent du plan de la municipalité pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

La secrétaire explique que les surverses peuvent survenir à la suite de très fortes pluies ou d'un bris d'équipement. Dans la mesure du possible, l'eau est pompée par des camions et transportée vers les étangs aérés. Ce n'est que lors de débits importants d'eaux usées que l'eau doit être déviée vers le lac puisque les camions ne suffisent pas. La municipalité travaille actuellement à la mise en place d'un système de dérivation (« bypass ») qui permettrait aux eaux usées transitant

par les stations clés de continuer leur chemin vers les étangs sans passer par la station défectueuse.

9. BILAN DU PLAN D'ACTION POUR UN LAC EN SANTÉ

La secrétaire se réfère au bilan paru dans le bulletin trimestriel de la Ville afin de discuter des actions réalisées dans le cadre du *Plan d'action pour un lac en santé* ainsi que des actions qui seront mises en œuvre en 2026.

10. PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le portrait préliminaire des milieux naturels et la stratégie de priorisation ont été remis à la Ville par Corridor Appalachien.

La prochaine étape sera la présentation de la stratégie aux Élus et la présentation du portrait aux citoyens en avril prochain.

Une présentation sera faite au CCE préalablement à la présentation au public

11. VARIA

11.1. POLITIQUE D'ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Une stagiaire de l'Université de Sherbrooke a accepté de travailler à l'élaboration de la politique d'évènements écoresponsables dans le cadre de son projet final de maîtrise.

Cet hiver, elle se consacrera à la planification des étapes du projet afin de pouvoir mettre son plan en œuvre l'été prochain. Nous visons donc être en mesure d'adopter la politique à l'automne 2026.

Dans le cadre de la politique, les employés municipaux ainsi que les organismes du territoire seront sondés afin de réaliser une politique fondée sur la réalité de Lac-Brome et sur le type d'évènements qui y ont lieu.

11.2. POLITIQUE DE L'ARBRE

La Ville est en démarche avec l'organisme le Jour de la Terre afin d'être intégrée au projet *Demain la forêt-ville*, ce qui permettra d'obtenir un portrait des arbres situés en périmètre urbain. Cette subvention permettra à la municipalité de réaliser, à peu de frais, une politique de l'arbre fondée sur des indicateurs actuels (indice de canopée, espèces et mesures des arbres, indice de diversité fonctionnelle).

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre est le 3 février 2026.

CCE-26-003

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

La séance est levée à 20:05.

ADOPTÉ

Claude Rajotte
Conseiller

Anais Renaud
Secrétaire